



Direction juridique, assurances et assemblées Arrêté n°2025-75
Service des assemblées

Arrêté relatif au remplacement temporaire de M. PRAS dans ses délégations de fonction et de signature du 19 novembre au 31 décembre 2025

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n°2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents, ainsi que la délibération n°2024-135 du 4 octobre 2024 portant élection de deux vice-présidents et de deux membres du bureau, ainsi que la délibération n°2024-191 du 12 décembre 2024 portant élection d'un nouveau membre du bureau,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. Pascal PRAS, 8^{ème} Vice-président, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

Arrête

Article 1

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025, M. Pascal PRAS, 8^{ème} Vice-président, est temporairement remplacé du 19 novembre au 31 décembre 2025 inclus, par :

- M. Bertrand AFFILE, 1^{er} Vice-président,

dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées par les articles 1 et 2 de l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025.

Article 2

Toutes les dispositions de l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 précité non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3

M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

19 NOV. 2025

La Présidente,

Johanna ROLLAND



mis en ligne le :

19 NOV. 2025